Le dossier hagiographique des saints Israël et Théobald du Dorat

Guillaume Lavaud

ISBN 979-10-699-5169-3

Dépôt légal : avril 2020
Licence CC-BY-NC-ND - Guillaume Lavaud - 2020
19 rue Montesquieu 87000 Limoges (France)

Diffusion encouragée sous réserve de mention de l'auteur
et d'un partage sous licence identique. Modification interdite.
Utilisation commerciale interdite sans l'accord de l'auteur.

Prix : 0 €

Table des matières

***

Avant propos 2

Introduction 3

I- La tradition textuelle des documents composant le dossier hagiographique 4

II- Analyse comparée des textes composant le dossier hagiographique 9

III- Pour quelles raisons ces récits hagiographiques ont-ils été composés ? 16

Annexe : programme du colloque 28

Avant propos

Le présent texte est une communication faite lors du colloque international « Saint Israël, chanoine de l'An Mil - Etablissements canoniaux, pouvoir épiscopal et seigneuries laïques au temps des premiers Capétiens, Limousin et royaume de France » qui s'est tenu à Limoges et au Dorat (Haute-Vienne, France) respectivement les 28 et 29 novembre 2014 (Université de Limoges - CRIHAM).

Guillaume Lavaud est professeur d'Histoire-Géographie dans le second degré, et chargé de mission par la Délégation Académique à l'Action Culturelle du Rectorat de Limoges auprès du musée des Beaux-Arts de Limoges.

L'édition et l'étude des vies des saints Israël, Théobald et Gautier de Lesterps, dans le cadre d'un travail de recherche ayant notamment pour finalité d'observer la manière dont -dans ces chapitres des confins septentrionaux du diocèse de Limoges- des chanoines accèdent à la sainteté au tournant des XIe-XIIe siècles, nous conduisent à constituer le dossier hagiographique des deux saints du Dorat et à nous interroger sur les destinataires, les circonstances et les finalités de la rédaction de cet ensemble documentaire, à observer sa structure, son contenu et à déterminer le milieu dans lequel il a été rédigé. Cet ensemble concerne les deux saints, et non le seul Israël -objet du présent colloque-, les deux personnages étant rendus inséparables ne serait-ce que du fait des translations communes de leurs reliques. Ce dossier présente une difficulté : il ne comprend aucune source originale, aucune source datée, aucun auteur identifié. Avec les informations que nous devons à la *Chronique de Maleu*, les sources hagiographiques sont les seules nous renseignant sur la vie d'Israël.

Quelles informations utiles pouvons-nous extraire de ces documents ? Nous aborderons en premier lieu la tradition textuelle qui s'en rapporte. Puis, nos procéderons à leur analyse comparée, afin d'en déterminer le nombre supposé d'auteurs, et éventuellement leur profil, pour ce qui concerne leur formation intellectuelle. Enfin, nous formulerons des hypothèses sur les raisons de la rédaction de ces récits et nous en proposerons une datation.

I- La tradition textuelle des documents composant le dossier hagiographique.

Le corpus qui constitue le dossier hagiographique des saints Israël et Théobald comporte des documents placés pour la plupart entre le Moyen Âge et le milieu du XVIIe siècle. Les documents postérieurs nous semblent d'un intérêt secondaire.

L'essentiel du corpus a été analysé à la fin du XIXe siècle par l'Abbé Rougerie (1832-1907), dans *Vies de Saint Israël et de Saint Théobald, chanoines de l'église collégiale du Dorat – Histoire de leurs reliques et de leur culte*[1]. En 1871, alors professeur de philosophie au petit séminaire du Dorat, passionné de Météorologie, de Géologie, et d'Histoire, le futur évêque de Pamiers met son érudition au service de nos deux saints et retrace -à travers la vision du prêtre- l'histoire de leur vie et de leur culte des origines supposées jusqu'à son époque.

L'ensemble documentaire se compose d'abord des deux vies de saint Israël et de saint Théobald. Celles-ci sont parvenues jusqu'à nous grâce à Pierre Robert (1589-1658), magistrat royal et personnage clé de la justice dans la Marche à l'époque de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Il fait parvenir les deux vies au jésuite et érudit Philippe Labbé (1607-1667), qui les publie en 1657, dans le second tome de *Novae bibliothecae - manuscriptorum librorum*[2]. Les deux documents semblent anciens, mais Philippe Labbé omet d'en préciser les auteurs, si ce renseignement fût jamais en sa possession[3]. Rougerie attribue l'écriture de la *vita* de saint Israël à un certain Amaury, chanoine au Dorat, «son contemporain et

1 ROUGERIE P.-E., *Vies de Saint Israël et de Saint Théobald, chanoines de l'église collégiale du Dorat – Histoire de leurs reliques et de leur culte*, Le Dorat, Surénaud, 1871.

2 *Vita beati Israelis canonici doratensis in Marchia*, dans : LABBE P., *Novae bibliothecae - manuscriptorum librorum*, tome II, Paris, Cramoisy, 1657, p. 566-567.
Vita s. Theobaldi confessoris et canonici Doratensis, dans : Philippe LABBE, *Novae bibliothecae,* p. 683-684.

3 Philippe Labbé note p. 566 : « Accepimus missam Parisios ab amico nostro V.C. Petro Roberto [...] » (« Nous l'avons reçue [la vita de saint israël] à Paris, envoyé par notre ami Pierre Robert [...] ») ; et p. 683 : « Accepimus missam huc a V.C. Petro Roberto [...] » (« Nous l'avons recue [la vita de saint Théobald] ici, envoyée par l'illustre Pierre Robert [...] ».

peut-être son disciple»[4]. Son appréciation se fonde sur les écrits du chanoine de Saint-Junien Jean Collin[5], prolixe auteur limousin de l'époque moderne mais à l'imagination fertile. Il estime également que la vie de saint Théobald aurait été rédigée par un contemporain d'Amaury[6].

En 1639 est rédigé de façon manuscrite un *Office des Saints Israël et Théobald* par un certain Josephus. Ce document reprend un certain nombre de textes anciens concernant ces deux personnages. Rougerie[7], et Dom Becquet[8] à sa suite, dans l'article qu'il a rédigé en 1992 à propos de « Saint Israël, prévôt de Saint-Junien vers l'an Mil », dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Limousin*, estiment que cet *Office* contient notamment des lambeaux de vies amplifiées des deux saints, vies qui, elles, ont totalement disparu. L'origine de ces textes est d'autant moins aisée à établir que nous ne savons rien de ce Josephus. Etait-ce un chanoine du Dorat ? En 1642, l'*Officium* est imprimé et sert de base principale aux études concernant les vies des saints Israël et Théobald. A la fin du XXe siècle, Dom Becquet constate que l'*Office* sous ses deux formes manuscrite et imprimée est malheureusement introuvable. Mais la portée de cette lacune est limitée par le travail de Rougerie qui en a repris de larges extraits dans son ouvrage consacré aux deux saints.

Ce document tombe également entre les mains des Bollandistes, qui en publient des extraits au tout début du XXe siècle dans les *Acta Sanctorum*, au troisième tome de novembre, à l'article consacré à saint Théobald, à la suite de la vie dudit saint provenant de Pierre Robert : le récit d'une translation des reliques des deux saints effectuée en 1130 et de miracles opérés par saint Théobald[9]. Les extraits des miracles sont fortement

4 ROUGERIE P.-E., *op. cit.*, p. 8.
5 COLLIN J., *Histoire sacrée de la vie des saints principaux et autres personnes plus vertueuses*, Limoges, Barbous, 1672, p. 39.
6 ROUGERIE P.-E., *op. cit.*, p. 9.
7 ROUGERIE P.-E., *op. cit.*, p. 9 (III) et p. 10-11 (VII).
8 BECQUET J., « Saint Israël, prévôt de Saint-Junien vers l'an Mil », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, tome 120, 1992, p. 32. Le même auteur, p. 30, présume en outre que l'Office contiendrait des informations extraites de la *Chronique de Maleu* concernant Saint Israël.
9 *Vita S. Theobaldi canonici doratensis*, dans : *Acta Sanctorum*, nov. III, Bruxelles, Palmé, 1910, p. 317-319

tronqués par rapport à ceux qui sont initialement publiés dans l'*Office* de 1642 ainsi que par Rougerie, car ils ont été expurgés des passages relatifs à saint Israël. Sans doute les Bollandistes ont-ils prévu d'intégrer ultérieurement les miracles imputés à ce dernier saint dans un article qui lui serait consacré; mais son décès est inscrit à la date du 22 décembre dans le *Martyrologe Universel* de Claude Chastelain[10], et les derniers volumes des *Acta Sanctorum* s'étendent jusqu'au mois de novembre.

Un exemplaire de l'*Office* imprimé de 1642 se trouve actuellement conservé à la Bibliothèque universitaire de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Limoges, dans le Fonds du Grand Séminaire, à la cote FL4727[11]. Il contient notamment des leçons concernant les saints du Dorat, qui doivent être lues durant huit jours à partir de la date anniversaire de la translation de 1130, soit du 27 janvier au 3 février. Ces leçons sont pour la plupart des récits de miracles opérés par l'intercession des saints Israël et Théobald, le récit de la translation de 1130, et des passages des vies des deux saints. Cependant ces derniers ne sont pas ceux envoyés par Pierre Robert à Philippe Labbé; ils présentent en effet des structures et des contenus qui en diffèrent, ce qui amène l'abbé Rougerie à présumer qu'ils correspondent à des fragments de *vitae* amplifiées. L'on peut supposer que l'auteur de l'*Officium* ignore au moment de la rédaction de celui-ci l'existence des deux vies publiées dix-huit ans plus tard par Philippe Labbé. Enfin, l'ouvrage se termine également par une messe.

Un examen rapide nous permet de remarquer que l'abbé Rougerie -dans son ouvrage sur les saints du Dorat- a cité la quasi-intégralité de l'*Office* : il cite en effet de larges extraits de dix-sept leçons sur les vingt-huit que contient le document. Les onze restantes ne concernent pas directement Israël et Théobald.

L'érudit estime qu'un office devait préexister à celui de 1639 imprimé en

10 CHASTELIN C., *Martyrologe universel*, Paris, 1709, p. 647.

11 *Officium Sanctorum Confessorum non Pontificum Israelis et Theobaldi, quorum corpora requiescunt in ecclesia collegiata Divi Petri de Dorato*, Paris, éd. Robert Sara, 1642. Un autre exemplaire se trouve dans le fonds des imprimés de la BNF, à la cote B-1658.

1642. Il cite en effet une description de la fête annuelle de saint Israël par Pierre Robert[12], en supposant que celui-ci l'aurait rédigée au XVIe siècle. Pour notre part, nous avons tout lieu de croire qu'elle remonte au milieu du XVIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où l'*Office* de 1639 est déjà rédigé. Cette description présente donc l'intérêt de montrer concrètement comment sont utilisé cet *Office* et célébrés les saints du Dorat au XVIIe siècle :

« [...] La feste dudit saint Israël (et en même temps celle de saint Théobald) se solempnise par chacun an en ladite eglise (du Dorat) chacun vingt-septiesme jour de janvier, avec grande devotion du peuple et institution d'une frairie à l'honneur de Dieu et commemoration dudit Saint, canonisé comme dessus est dit, duquel le corps gist et repose enlevé en une chapelle dediee en son nom, au sepulchre de ladite eglise, par ordonnance de l'eveque diocésain, confirmee en court de Rome; auquel jour tous les chanoines et clercs de ladite eglise assistent à la grand'messe qui se dit en ladite chapelle à diacre et sousdiacre, comme l'on a accoustumé faire en la plus grand'fete solempnelle de l'annee, et tant à matines que vepres, et se disent leçons, prieres et commemorations dudit Saint par lesdits chanoines [...]».

Les textes contenus dans l'*Officium* -par les canaux qu'ils ont empruntés pour parvenir jusqu'à nous- sont forcément fortement marqués par le XVIIe siècle, durant lequel le chapitre du Dorat connaît une notoriété nouvelle et un regain d'attention de la part des autorités ecclésiastiques : en 1659, l'évêque de Limoges Mgr La Fayette fait procéder à une nouvelle translation des reliques des deux saints et décide la même année leur ostension tous les sept ans. Durant la seconde partie du siècle, le culte des saints Israël et et Théobald est introduit dans les ouvrages destinés à la célébrations des saints. Le XVIIe siècle constitue donc un filtre dans l'écriture de nos documents : les récits de miracles et de la translation de 1130 -s'ils remontent probablement au Moyen Âge- ont été agencés à l'intérieur de l'*Office* de 1639 et peut-être même modifiés dans leur

12 Ms. de D. FONTENEAU, t.XXX, p 706, cité par l'abbé ROUGERIE, *op. cit.*, p. 255-256.

contenu en fonction de pratiques liturgiques du milieu de l'époque moderne, et non pas médiévales.

Tel ne semble pas être le cas des deux vies transmises par Pierre Robert à Philippe Labbé, qui arrivent à notre connaissance par un chemin différent, en formant pour chacun des textes un tout cohérent qui ne semble pas être affecté par un découpage en leçons. Beaucoup moins diserts que les fragments de vies repérables dans l'*Office*, ces vies ne contiennent quasiment pas de miracles : pour Israël, il n'est question que d'intercession dans la guérison de fidèles atteints du Mal des Ardents, tandis que pour Théobald, sa vie ne fait qu'évoquer la survenue de miracles sur son tombeau, raison pour laquelle Dom Becquet estime que leur rédaction annonce implicitement en la précédant de peu celle du récit des miracles accompagnant la translation de 1130 (au contraire J. de Font-Réaulx met en doute en 1930 l'ancienneté des deux textes : extraits de bréviaires, ils remonteraient dans leur forme actuelle peut-être au XVe siècle[13]).

Nous pourrions ajouter à notre dossier les vies rédigées par Pierre Robert lui-même et rapportées à nous par Dom Fonteneau[14] : celles-ci pourraient certes présenter un intérêt pour nous si elles contenaient des informations différentes de celles contenues par l'*Office* de 1639 et des deux vies envoyées à Philippe Labbé. Mais tel n'est pas le cas : le magistrat se contente de reprendre les deux vies qu'il a envoyées à Philippe Labbé et d'y ajouter les récits inscrits dans l'*Office* en essayant de les organiser d'une manière cohérente. Par ailleurs, le travail de Pierre Robert ne possède pas un caractère à proprement parler hagiographique, son auteur n'étant pas clerc, n'ayant pas de motivation religieuse et étant même souvent en conflit avec les chanoines du Dorat.

13 DE FONT-REAULX J., « Le chapitre Saint-Pierre du Dorat », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, t. 73, 1930, p. 45-46 : il se fonde sur « la forme du nom de l'évêque Hilduinus [qui] est rajeunie en Auduinus ».

14 Ms. de Dom FONTENEAU, t.XXX, microfilm n°48 à la Bibliothèque Francophone Multimedia de Limoges, p. 913, 915, 917, 919, 923.

Les différentes transcriptions des textes composant le dossier hagiographique des saints Israël et Théobald.

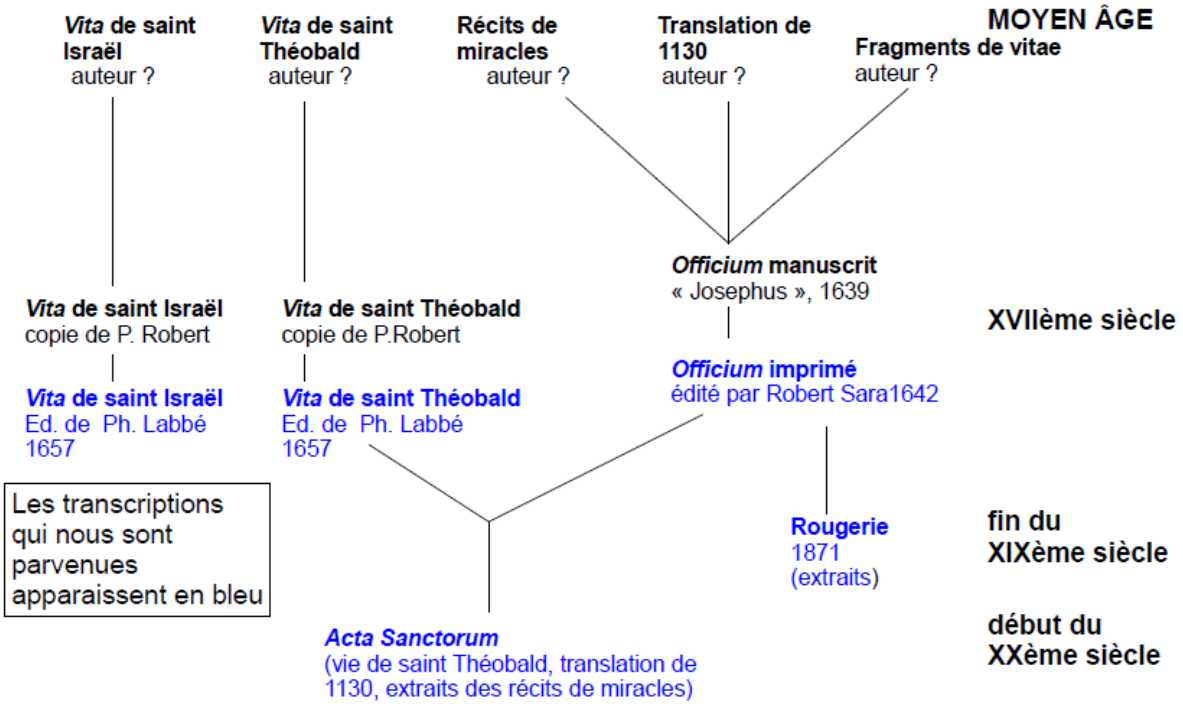

II- Analyse comparée des textes composant le dossier hagiographique.

Avant d'émettre des hypothèses quant aux conditions de la rédaction de ces différents textes, il nous faut d'abord procéder à leur analyse comparée, qui pourra nous permettre de distinguer différentes mains responsables de leur rédaction. Nous nous pencherons uniquement sur les deux *vitae* envoyées par Pierre Robert à Philippe Labbé, ainsi qu'aux récits de miracles et à celui de la translation de 1130 contenus dans l'*Office*, en excluant les différents lambeaux de vies qu'il contient et qui nécessiteront une étude ultérieure.

En premier lieu, de quelle manière les saints sont-ils désignés ? Celle-ci

change selon le document considéré :

- dans la vie de saint Israël, le saint est désigné d'une manière indifférente par les termes « *sanctus* » et « *beatus* »;
- les récits des miracles opérés par Israël et Théobald ne sont guère différents : ils évoquent par les mêmes mots la sainteté de nos deux héros;
- la vie de saint Théobald qualifie son héros par le superlatif « sanctissimus » ;
- le récit de translation utilise pour nos deux hommes les expressions « *sancti confessores* » et « *beati confessores* ».

Pouvons-nous déduire de cette comparaison que ces textes auraient été rédigés par au moins trois personnes différentes ? Nous pouvons tenter d'apporter des éléments de réponse et d'affiner cette analyse en nous penchant sur le degré de maîtrise du latin perceptible à la lecture de chaque texte :

La vie de saint Israël est écrite dans une langue très classique, que son auteur manie sans difficulté. Elle est marquée par l'art de la rhétorique, notamment dans un procédé binaire qui se déroule sur une bonne partie du second paragraphe :

Symétries :

Ligne 15 :
« [...] qui cum augmentaretur aetate , augebatur sapientia [...] »
« [...] lui qui avec l'accroissement des années était enrichi en sagesse »

Ligne 26 :
« [...] non solum [...] verum etiam [...] »
« [...] non seulement [...] mais encore [...] »

Chiasme :

Ligne 12 :
a **b** **b'** **a'**
« [...] puer bonae indolis et moribus eximiis [...] »

a = adjectif **b** = nom **b'** = nom **a'** = adjectif
« [...] un enfant d'une bonne nature et de mœurs remarquables [...] »

L'utilisation de ces doublets donne un rythme à l'ensemble du texte.
La vie de saint Théobald est elle aussi écrite dans un latin de qualité. Elle présente des phrases complexes relativement longues et construites et utilisant éventuellement des images. Par exemple, au sujet de la mort de Théobald :

« Multas praetera gratiarum donationes vir Dei Theobaldus a Domino obtineat, quibus vitae suae cursum in neutram partem fortunatum declinans, cum perseverantia direxit, quousque omnipotenti Deo visum est emerito militi suo laborum finem ponere et ab aerumnis huius saeculi miserescendo separare »[15].

Les deux vies ont une structure semblable et finalement très commune, à quelques exceptions près : elles se déroulent selon le schéma suivant : l'origine du saint, ses prédispositions, son arrivée au chapitre du Dorat et son attitude édifiante au sein de celui-ci, la description de sa mort avec l'annonce de la survenue de miracles.
Cependant, si les deux textes adoptent à peu près le même plan, la vie de Théobald est plus imprécise que celle d'Israël.

Structures comparées des deux Vies :

Structure	**Vie de saint Israël**	**Vie de saint Théobald**
Origine	- géographique : Limousin (Marche) - sociale : parents nobles ; parents très pieux, qui vouent leur enfant au Seigneur	- géographique : Limousin (Marche)
Prédispositions	Durant ses études, il fait preuve d'une grande intelligence et d'une grande sagesse.	Durant ses études à Périgueux, il fait preuve d'une grande intelligence.

15 Lignes 32-35, édition de Philippe LABBE :
« En outre l'homme de Dieu, Théobald, recevait du Seigneur de nombreux dons, qui étaient des grâces au moyen desquelles il dirigea avec persévérance le cours de sa propre vie, cours heureux ne s'écartant pas du droit chemin, jusqu'au moment où Dieu tout puissant décida de mettre un terme aux peines de son soldat ayant achevé son service et, dans sa pitié, de l'écarter des misères de son siècle ».

	Vie de saint Israël	**Vie de saint Théobald**
Carrière	Est remarqué par l'évêque de Limoges Hilduin, qui en fait un prêtre, et son bras droit.	-
Arrivée au Dorat et comportement au sein du chapitre	Israël est élu chantre. Il s'illustre par son attitude hors du commun à l'égard des pauvres. Par son intercession, il permet aux fidèles atteints du mal des Ardents de guérir. Saint Gautier de Lesterps est son disciple.	Théobald décide de quitter ses parents, se rend au Dorat, où le chapitre reconnaît ses qualités. Ses frères lui demandent de devenir prêtre. Puis ils lui confient la garde du trésor de l'église ainsi que celle du sanctuaire (sans plus de précisions). Assiste avec une grande assiduité aux vigiles. D'une manière plus générale, il passe ses nuits à prier.
Mort	Dieu le rappelle. Il est brièvement précisé qu'Israël, par piété, a mortifié son corps d'une manière assidue. Des miracles (sans plus de précisions) se produisent à son tombeau dès son inhumation.	Ses nombreuses mortifications sont décrites, lesquelles justifient que Dieu le récompense en le rappelant à lui. Le passage est beaucoup plus long que celui consacré à la mort de saint Israël. Des miracles (sans plus de précisions) se produisent dès l'inhumation du saint.

Comme l'abbé Rougerie, qui estime que ces vies sont l'œuvre de contemporains des deux saints, les Bollandistes s'interrogent sur leurs auteurs : ils affirment que ces deux *vitae* auraient été rédigées par une seule et même personne -dont le nom ne leur est pas parvenu- chanoine au Dorat, sans préciser l'époque de leur rédaction[16]. Nous pouvons au contraire supposer que ces deux vies -même si elles sont semblables- sont l'œuvre de deux personnes différentes qui auraient reçu la même formation intellectuelle.

Le récit de la translation de 1130 est lui aussi de bonne facture, écrit par un bon latiniste, d'esprit poétique :

La leçon IV du 3 février raconte que l'abbé Ramnulfe et deux de ses compagnons entendent dans la nuit les « esprits bienheureux » chanter

16 Acta Sanctorum, nov. III, p. 314, paragraphe 2.

un psaume, chant repris par le préchantre et par le maître de Chœur, et par les anges, chant si harmonieux qu'il finit par être entonné par les morts enterrés au cimetière. L'auteur -sans nul doute un chanoine exercé au chant- précise que celui-ci se fait selon la « modulation du sixième ton ». Il fait ressortir sa sensibilité à la musique par le biais de la phrase elle-même dans son déroulement : elle obéit à un rythme, non pas dans le sens où l'entend la métrique latine -avec l'emploi par exemple d'hexamètres- mais dans ce que l'on ressent à la lecture ou à l'écoute, par les symétries telles que « *non solum... sed etiam...* », « *ita... ut...* », par le retour persistant d'une dominante sonore (le -um d'accusatif singulier ou de génitif pluriel), ou encore par l'avancée par petites vagues successives, par petites unités qui font sans cesse repartir la phrase[17] :

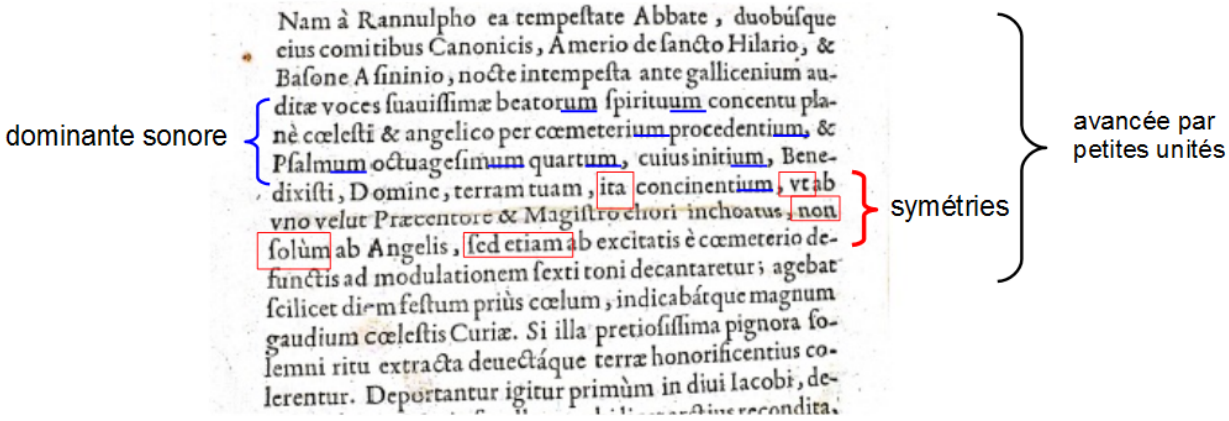

Nam à Rannulpho ea tempestate Abbate, duobúsque eius comitibus Canonicis, Amerio de sancto Hilario, & Basone Asininio, nocte intempesta ante gallicenium auditæ voces suauissimæ beatorum spirituum concentu planè cœlesti & angelico per cœmeterium procedentium, & Psalmum octuagesimum quartum, cuius initium, Benedixisti, Domine, terram tuam, ita concinentium, vt ab vno velut Præcentore & Magistro chori inchoatus, non solùm ab Angelis, sed etiam ab excitatis è cœmeterio defunctis ad modulationem sexti toni decantaretur; agebat scilicet diem festum priùs cœlum, indicabátque magnum gaudium cœlestis Curiæ. Si illa pretiosissima pignora solemni ritu extracta deuectáque terræ honorificentius colerentur. Deportantur igitur primùm in diui Iacobi, de-

Université de Limoges, Service Commun de la Documentation,
Fonds du Grand Séminaire

La leçon V du 3 février débute par une figure croisée, le chiasme. Dans cette leçon, l'auteur dresse également le portrait d'une femme difforme et présente son action : il traduit habilement l'intensité de sa laideur et celle de son action par deux phrases constituées d'une succession de propositions brèves[18].

17 *Officium, op. cit.*, p. 30 : « […] elles avançaient dans le cimetière et chantaient le psaume 84, qui commence par "Tu as béni ta terre, Seigneur", si bien que, entamé par exemple par un préchantre et un maître de chœur, il était repris non seulement par des anges, mais par les défunts du cimetière qui avaient été réveillés, selon la modulation du sixième ton. »

18 *Officium, op. cit.*, p. 31. « Une femme, nommée Stéphana, âgée de 70 ans, pauvre

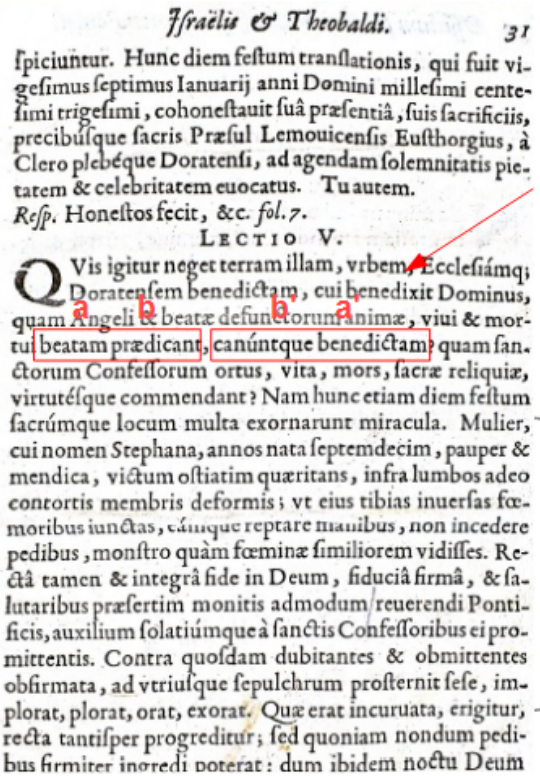

Israëlis & Theobaldi. 31

ſpiciuntur. Hunc diem feſtum tranſlationis, qui fuit vigeſimus ſeptimus Ianuarij anni Domini milleſimi centeſimi trigeſimi, cohoneſtauit ſuâ præſentiâ, ſuis ſacrificiis, precibuſque ſacris Præſul Lemouicenſis Euſthorgius, à Clero plebéque Doratenſi, ad agendam ſolemnitatis pietatem & celebritatem euocatus. Tu autem.

Reſp. Honeſtos fecit, &c. *fol.* 7.

LECTIO V.

QVis igitur neget terram illam, vrbem, Eccleſiámq; Doratenſem benedictam, cui benedixit Dominus, quam Angeli & beatæ defunctorum animæ, viui & mortui beatam prædicant, canúntque benedictam? quam ſanctorum Confeſſorum ortus, vita, mors, ſacræ reliquiæ, virtutéſque commendant? Nam hunc etiam diem feſtum ſacrúmque locum multa exornarunt miracula. Mulier, cui nomen Stephana, annos nata ſeptemdecim, pauper & mendica, victum oſtiatim quæritans, infra lumbos adeo contortis membris deformis; vt eius tibias inuerſas fœmoribus iunctas, cáinque reptare manibus, non incedere pedibus, monſtro quàm fœminæ ſimiliorem vidiſſes. Rectâ tamen & integrâ fide in Deum, fiduciâ firmâ, & ſalutaribus præſertim monitis admodum reuerendi Pontificis, auxilium ſolatiúmque à ſanctis Confeſſoribus ei promittentis. Contra quoſdam dubitantes & obmittentes obſirmata, ad vtriuſque ſepulchrum proſternit ſeſe, implorat, plorat, orat, exorat. Quæ erat incuruata, erigitur, recta tantiſper progreditur; ſed quoniam nondum pedibus firmiter ingredi poterat: dum ibidem noctu Deum

Chiasme :
« quam » a deux appositions rattachées à deux verbes :
a = apposition b = verbe b' = verbe a' = apposition

«[...] qu'ils proclament bienheureuse et qu'ils chantent bénie ?»

Succession de propositions brèves

Université de Limoges, Service Commun de la Documentation, Fonds du Grand Séminaire

L'analyse des récits de miracles, ensemble de textes divisés en quatre leçons, est plus problématique :

Les leçons III du 31 janvier et VI du 1er février utilisent une syntaxe latine d'une faible complexité. Le texte est grammaticalement correct, mais essentiellement constitué d'une succession de propositions indépendantes, tandis que le latin classique utilise la subordination (une proposition principale associée à des propositions subordonnées). Ces deux leçons, si elles sont bien distinctes dans l'*Officium*, semblent avoir été à l'origine liées l'une à l'autre : la première -que les *Acta Sanctorum* présentent comme un récit de miracles- est la description de la mort de saint Théobald. Il semble correspondre à l'un des derniers passages d'une *vita* amplifiée. Il y est notamment question d'une ceinture que le saint accepte de confier à l'un de ses amis, ceinture qui revient dans la leçon VI et qui

mendiante, demandant sans cesse de la nourriture, de porte à porte, à ce point difforme au-dessous des reins, les membres tout tordus, que l'on aurait vu que ses tibias étaient joints de manière inversée à ses cuisses, qu'elle rampait avec ses mains et n'avançait pas avec ses pieds, qu'elle ressemblait plus à un monstre qu'à une femme; cependant grâce à une foi en Dieu droite et entière, une confiance inébranlable, et surtout affermie par les avis tout à fait salutaires du vénérable prêtre lui promettant l'aide et la consolation prodiguées par les saints confesseurs, contre certains qui doutaient et soutenaient le contraire, elle se prosterne au sépulcre des deux saints, les implore, pleure, prie, exhorte. »

produit des miracles.

La leçon IV du 1er février[19] commence par un ablatif absolu, et utilise le passé simple pour raconter. La quatrième phrase contient une proposition relative au subjonctif pour marquer l'intention, le but. Tout indique donc une meilleure connaissance et un usage beaucoup plus habituel du latin. Cependant, la cinquième phrase contredit l'impression précédente : la syntaxe se défait et la phrase devient incohérente. A quoi, par exemple, se rapporte l'accusatif « eum », de même les propositions infinitives qui suivent, dont la clarté par ailleurs se dégrade ? Soit le texte est ici très altéré, soit il a été remanié par quelqu'un qui n'en n'était pas capable. La fin du récit contenu dans cette leçon retrouve une part des qualités du début.

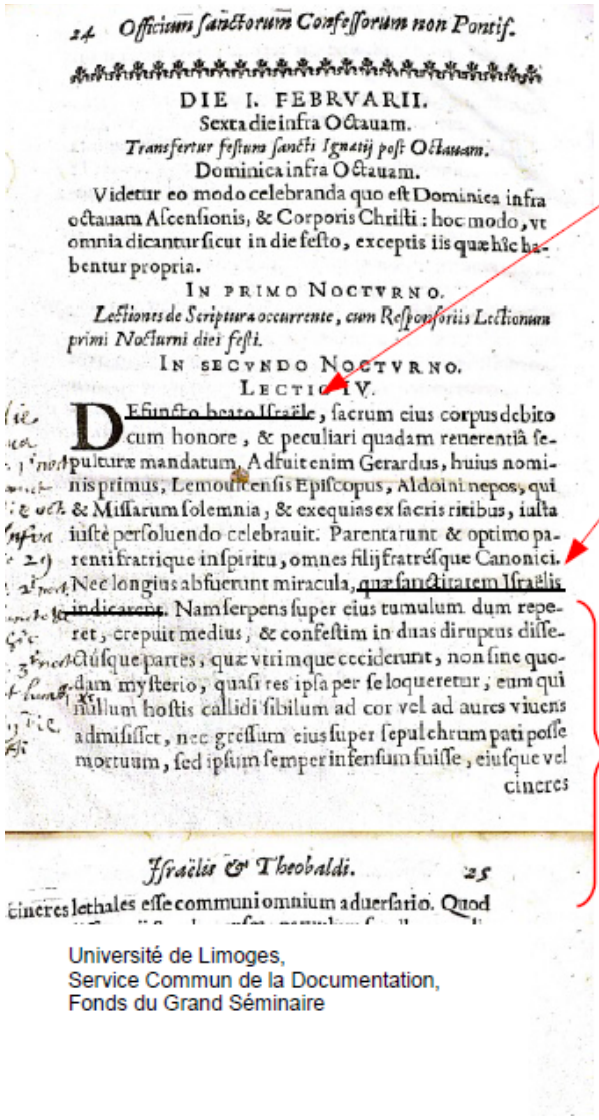

24 *Officium sanctorum Confessorum non Pontif.*

DIE I. FEBRVARII.

Sexta die infra Octauam.

Transfertur festum sancti Ignatij post Octauam.

Dominica infra Octauam.

Videtur eo modo celebranda quo est Dominica infra octauam Ascensionis, & Corporis Christi : hoc modo, vt omnia dicantur sicut in die festo, exceptis iis quæ hîc habentur propria.

IN PRIMO NOCTVRNO.

Lectiones de Scriptura occurrente, cum Responsoriis Lectionum primi Nocturni diei festi.

IN SECVNDO NOCTVRNO.

LECTIO IV.

DEfuncto beato Israële, sacrum eius corpus debito cum honore, & peculiari quadam reuerentiâ sepulturæ mandatum. Adfuit enim Gerardus, huius nominis primus, Lemouicensis Episcopus, Aldoini nepos, qui & Missarum solemnia, & exequias ex sacris ritibus, iusta iustè persoluendo celebrauit. Parentarunt & optimo parenti fratrique in spiritu, omnes filij fratrésque Canonici. Nec longius abfuerunt miracula, quæ sanctitatem Israëlis indicarent. Nam serpens super eius tumulum dum reperet, crepuit medius, & confestim in duas diruptus disseciúsque partes, quæ vtrimque ceciderunt, non sine quodam mysterio, quasi res ipsa per se loqueretur, eum qui nullum hostis callidi sibilum ad cor vel ad aures viuens admisisset, nec gressum eius super sepulchrum pati posse mortuum, sed ipsum semper infensum fuisse, eiusque vel cineres

Israëlis & Theobaldi. 25

cineres lethales esse communi omnium aduersario. Quod

Université de Limoges,
Service Commun de la Documentation,
Fonds du Grand Séminaire

Ablatif absolu :
« Le bienheureux Israël étant mort [...] »

Proposition relative au subjonctif pour marquer l'intention, le but :
« [...], quae sanctitatem Israëlis indicarent. »
« [...] pour indiquer la sainteté d'Israël. »

« En effet, un serpent, qui rampait sur sa tombe, rendit un son sec en son milieu et fut aussitôt coupé et tranché en deux parties qui tombèrent des deux côtés, non sans quelque mystère, comme si la chose même parlait pour elle-même, s'agissant d'un homme qui, de son vivant, n'aurait laissé approcher de son coeur ou de ses oreilles aucun sifflement d'un ennemi habile et qui ne pouvait pas supporter qu'un mort ait marché sur sa sépulture, mais qui y avait été lui-même toujours hostile, et que ses cendres, en particulier, soient mortelles pour un adversaire commun à tous. »

19 *Officium*, *op. cit.*, p. 24.

La leçon V du 1er février[20] tranche très nettement sur le reste des récits de miracles. La narration est très efficace et l'auteur met en œuvre les moyens variés qu'offre le latin pour rendre la circonstance : temporelles, temporelles-causales (« comme »), de cause à effet, de but (par exemples: *ut* + subjonctif, emploi de l'adjectif verbal par *ad* + accusatif...) etc. L'auteur de ce texte possède donc une solide formation latine, de la même manière que celui qui a rédigé le récit de la translation de 1130.

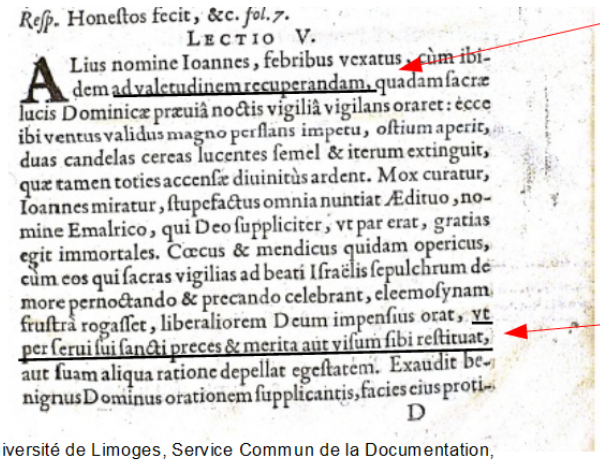
Resp. Honestos fecit, &c. fol. 7.

LECTIO V.

ALius nomine Ioannes, febribus vexatus, cùm ibidem ad valetudinem recuperandam, quadam sacræ lucis Dominicæ præuiâ noctis vigiliâ vigilans oraret: ecce ibi ventus validus magno perflans impetu, ostium aperit, duas candelas cereas lucentes semel & iterum extinguit, quæ tamen toties accensæ diuinitùs ardent. Mox curatur, Ioannes miratur, stupefactus omnia nuntiat Ædituo, nomine Emalrico, qui Deo suppliciter, vt par erat, gratias egit immortales. Cœcus & mendicus quidam opericus, cùm eos qui sacras vigilias ad beati Israëlis sepulchrum de more pernoctando & precando celebrant, eleemosynam frustrà rogasset, liberaliorem Deum impensius orat, vt per serui sui sancti preces & merita aut visum sibi restituat, aut suam aliqua ratione depellat egestatem. Exaudit benignus Dominus orationem supplicantis, facies eius proti-

D

Université de Limoges, Service Commun de la Documentation, Fonds du Grand Séminaire

Expression du but par l'emploi de « *ad* » + adjectif verbal à l'accusatif
(« [...] pour recouvrer la santé [...] »)

Expression du but par « *ut* » + subjonctif
(« [...] afin qu'il lui restitue la vue, par l'intermédiaire des prières et des mérites de son saint serviteur [...]»)

Les récits de miracles semblent donc avoir eux-mêmes été rédigés par plusieurs personnes, et peut-être modifiés, sans doute à des époques différentes.

III- Pour quelles raisons ces récits hagiographiques ont-ils été composés ?

Nous ne pouvons pas dire avec assurance quelle a été la forme originelle de chacun de ces textes, ni quelle en a été précisément la fonction à l'époque de la rédaction. Il est d'autant plus difficile de cerner

20 *Officium*, *op. cit.*, p. 25.

les raisons précises de l'élaboration de ces documents qu'ils ne comportent presque pas de détails historiques. Par exemple, la vie de saint Israël, si elle évoque brièvement l'action de l'évêque Hilduin ou encore fait une allusion à l'épidémie du Mal des Ardents qui sévit en Limousin au Xe siècle, est très peu bavarde quant au contexte violent de l'époque : elle ne rend pas vraiment compte de l'expérience apparemment désastreuse de l'abbatiat de Pierre Drut, le prédécesseur d'Israël à la tête du chapitre du Dorat (expérience relatée par la *Chronique* d'Adémar de Chabannes au premier quart du XIe siècle). Ce second supérieur aurait en effet dirigé le comté de la Marche le temps de la minorité du comte Bernard. Mais cette expérience se serait révélée désastreuse, provoquant l'intervention du comte de Poitou : Pierre aurait été installé au chapitre cathédral à Limoges après avoir fait un pèlerinage en Terre-sainte. Michel Aubrun estime que -l'abbé Pierre étant dans l'impossibilité d'exercer la direction religieuse du chapitre du Dorat- cette charge aurait été confiée à Israël[21]. pas plus qu'elle n'évoque l'accession de notre saint à la tête du chapitre de Saint-Junien (cette dernière information apparaît dans la *Chronique* de Maleu au XIVe siècle).

Les deux vies se présentent comme des constructions de stéréotypes, nos deux héros ayant chacun une personnalité effacée.

Quelques stéréotypes de la sainteté dans les Vies des saints Israël et Théobald :

Topoï	**Vie de saint Israël**	**Vie de saint Théobald**
Exaltation du mariage	x	
Origine aristocratique	x	
Enfant vertueux depuis le plus jeune âge	x	x
Aide extérieure	x l'évêque de Limoges	
Qualités reconnues	x par l'évêque x par les chanoines du Dorat	x par les chanoines du Dorat

21 AUBRUN M., *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XIe siècle*, Clermont-Ferrand, PUBP, 1981, p. 150.

Topoï	Vie de saint Israël	Vie de saint Théobald
Humilité : le fait de ne pas se sentir au-dessus de ses frères	x	
Exaltation de la vie cachée	x visite les pauvres durant la nuit	
Générosité hors du commun, reprochée par les frères	x	
Exploits ascétiques	x	x
Chante au moment de l'agonie		x
Présence d'une foule de fidèles au moment des obsèques		x

Le lecteur et surtout l'auditeur -certainement un chanoine- retiendra de la vie de saint Israël une incitation à la pauvreté et à la générosité, et de la vie de saint Théobald la mise en valeur de la participation assidue aux offices de nuit et de la pratique d'un ascétisme exacerbé.

Malgré les écueils liés à la difficulté de déterminer une historicité dans les faits décrits, il est néanmoins possible de replacer nos documents selon un ordre chronologique, avant de proposer une hypothèse de datation qui ne pourra être qu'incertaine.

L'observation des mentions des différents saints dans ce corpus, auxquels nous ajoutons la vie de Saint Gautier de Lesterps, vie dont nous sommes sûrs qu'elle fut rédigée à la fin du XIe siècle, par Marbode de Rennes, nous permet d'opérer un premier classement :

Mentions des saints Israël, Théobald et Gautier dans le corpus documentaire :

Texte	Mentionne saint Israël	Mentionne saint Théobald	Mentionne saint Gautier
Vie de saint Israël	x		x
Vie de saint Théobald		x	
Récit de translation	x	x	
Récits de miracles	x	x	
Vie de saint Gautier			x

La vie de saint Israël précise que Gautier de Lesterps a été le disciple du saint homme, contrairement à celle de saint Théobald, personnage pourtant contemporain de Gautier. Nous pouvons déduire de cette information que la *vita* de saint Israël a été rédigée après la mort de saint Gautier, et à une époque où son culte est déjà bien établi. Au contraire, la *vita* rédigée par Marbode ne fait pas mention des saints Israël et Théobald, peut-être parce qu'au moment de sa rédaction -et même dans les décennies qui l'ont suivie- les deux saints du Dorat étaient encore obscurs, leur culte n'étant pas fermement établi ou notoirement connu. Un autre élément nous permet d'étayer l'idée selon laquelle les deux saints du Dorat sont restés longtemps obscurs : La *Chronique* d'Adémar de Chabannes (rédigée dans la seconde moitié des années 1020) ne fait pas mention de saint Israël, pourtant contemporain de l'auteur, pas plus que le catalogue des saints rédigé par Geoffroy de Vigeois, n'évoque pas non plus saint Théobald[22] .

Une indication de lieu nous permet de préjuger de l'ancienneté de la vie de saint Théobald : en effet, le Poitou est désigné dans la *vita* de saint Théobald par l'expression « *Pictavensi pago* »[23], ce qui nous conduit à considérer ce document comme, peut-être, antérieur au XIIIe siècle[24]. De plus, la vie de saint Théobald se terminant par l'affirmation selon laquelle des miracles se produisent « jusqu'à aujourd'hui » (donc jusqu'au moment de sa rédaction) sur le tombeau originel du saint, cette *vita* aurait donc été rédigée avant la translation de 1130.

Un passage du récit des miracles suggère que le corps de Théobald est -au moment où il se produit- recouvert de terre (et non pas élevé dans son sarcophage-reliquaire), et nous permet de déduire éventuellement son antériorité par rapport à la translation : « son père l'amène au

22 Ce que fait remarquer DE FONT-REAULX J., « Le chapitre Saint-Pierre du Dorat », art. cit., p. 47.

23 *Acta Sanctorum*, nov. III, p. 317 à la ligne 4 du premier paragraphe.

24 DUBOIS J., LEMAITRE J.-L., *Sources et méthodes de l'hagiographie médiévale*, Paris, Cerf, 1993, p.162-163 : « Quant aux lieux, ils sont toujours désignés selon la manière en usage à l'époque du rédacteur. Un auteur mérovingien situe les événements par rapport aux *oppida*, aux *civitates*, aux *pagi* antiques. […] Cette pratique s'est perpétuée jusqu'aux XIe-XIIe siècles. »

tombeau du saint; il prie, s'allonge sur la terre récemment répandue »[25]. En outre, les récit des miracles de saint Théobald ne mentionnent pas l'existence de la crypte dans laquelle sont déplacés les corps des deux saints en 1130.

La datation de nos documents peut être affinée en les confrontant aux événements clés concernant le chapitre aux Xe, XIe et XIIe siècles. Ces événements sont repérables en parcourant le recueil de textes établi par Jacques de Font-Réaulx en 1927 concernant le chapitre du Dorat[26]: l'examen des actes parvenus indirectement jusqu'à lui et parfois sous la forme de simples mentions révèle une montée en puissance du chapitre à partir de 1063 et au cours de la première moitié du XIIe siècle. Nous partons du principe qu'à l'occasion d'événements cruciaux dans la vie de la communauté à cette époque -tels que destructions et reconstructions, ainsi que consécrations (de l'église et du maître-autel)- des textes hagiographiques sont probablement composés.

Dates majeures du chapitre du Dorat, Xe-XIIe siècles :

Année	**Evénement**
987	Donation par le comte Boson ; fondation supposée du chapitre. Date corrigée par Font-Réaulx, située par lui entre 975-980
1013	Reconstruction de la chapelle primitive après un incendie « par les gens de Magnac ». Font-Réaulx corrige la date attribuée à cet incendie et la situe en 1023.
1063	Consécration de l'église par les évêques de Poitiers et de Limoges.

25 *Acta Sanctorum*, nov. III, p.318 (deuxième paragraphe, lignes 3 et 4) : « […] ad sancti sepulchrum a patre deducitur, orat, super humum recens effusam accumbit, [...] ».

26 DE FONT-REAULX J., « Recueil de textes et d'analyses concernant le chapitre Saint-Pierre du Dorat », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, t. 72, 1927.

Année	Evénement
1075	Consécration de l'autel par l'évêque de Lisieux.
1107	Injonctions de Pascal II contre Jourdain, qui serait seigneur de Bellac, de ne plus troubler l'église du Dorat. Font-Réaulx suppose qu'une destruction de la collégiale aurait probablement poussé Pascal II à faire cette injonction, d'où une probable reconstruction de la collégiale à partir de ce début du XIIe siècle.
1112	Jugement d'un procès entre le chapitre et Almodis de la Marche, à l'époque de l'abbé Ramnulfe. Il est question dans la charte des besoins en fer[27] pour les chanoines.

27 Jacques DE FONT-REAULX, « Recueil de textes et d'analyses concernant le chapitre Saint-Pierre du Dorat », art. cit., p. 265-266, pièce XIX :

« Donc l'abbé et les chanoines dirent que leurs prédécesseurs avaient eu comme habitude au marché du Dorat, habitude qu'ils avaient eux mêmes, de prendre aux marchands de fer du fer à l'usage de leur église, de leur cuisine et de toutes les maisons communes, et à partir de là ils criaient que sous l'ordre de la comtesse en personne des hommes avaient pris ce fer ordinaire aux hommes des chanoines et aux chanoines eux-mêmes, action pour laquelle les chanoines du Dorat précisément avaient longtemps tenu interdit l'accès à l'église; à cela la comtesse répondit que ni les chanoines, ni elle-même ni quiconque d'autre n'avaient le pied au marché ou au bourg du Dorat, mais que les forgerons avaient donné, pour le surveiller quand ils allaient au marché ou quand ils en revenaient, aux prédécesseurs de la comtesse elle-même, un dixième d'une saumée ou une reille de fer sous le conseil de l'abbé qui se trouvait là à l'époque. »

« Dixerunt ergo abbas et canonici quod in mercato Doratensi antecessores sui consuetudinem habuerant et ipsi habebant, quod a venditoribus ferri ferrum caperunt ad usum ecclesie sue et coquine sue ceterarumque communium domorum et inde clamabant, quod homines comitisse jussu ipsius comitisse illud ferrum consuetudinarium hominibus canonicorum et ipsis canonicis abstulerant, pro qua re ipsi canonici Doratenses ecclesiam diu interdictam tenuerant : ad hoc comitissa respondit quod nec canonici nec ipsa nec aliquis alius aliquam toltam in mercato vel in burgo Doratensi haberent, sed ferrarii pro custodia in eundo ad mercatum et in redeundo antecessoribus ipsius comitisse unum denarium de saumata ferri vel unam reillam ferri, consilio abbatis qui tunc aderat, dederant. »

Année	Evénement
Un dimanche 2 octobre, au XIIe siècle	Font-Réaulx mentionne l'existence d'un calendrier de 1614[28], comprenant notamment les fêtes des saints -notamment locaux-, des fêtes organisées par les confréries du Dorat, des messes anniversaires fondées par des bourgeois locaux. Dans ce calendrier est inscrit le jour du dimanche 2 octobre, date à laquelle l'église du Dorat aurait été consacrée. Font-Réaulx remarque qu'il ne peut s'agir de l'année 1063, le 2 octobre de cette année tombant un jeudi. D'après lui, il s'agirait donc de l'anniversaire d'une consécration remontant au XIIe siècle.

Donations aux bénéfices du chapitre :

Nous ajoutons les années 1144, 1150 et 1153, qui sortent du champ temporel de notre recherche : l'acte de 1144 concerne l'église de Mortemart, antérieurement confiée aux chanoines ; les actes de 1150 et 1153 sont des confirmations de possessions d'églises (églises donc antérieurement octroyées).

Date	Don d'église ou confirmation de possessions d'églises	Don de terres et de revenus ou confirmation de droits
fin de Xe siècle	x	
vers 1010		x
début du XIe siècle		x
début du XIe siècle		x
996-1030		x
1030		x
Vers 1030		x
1063	x	
1088-1091		x
1087-1096	x	
1088-1091	x	x
fin du XIe siècle	x	x
vers 1110	x	
1112		x
1144	x	x
1150	x	
1153	x	

28 DE FONT-REAULX J., « Le chapitre Saint-Pierre du Dorat », art. cit., p. 51.

Ainsi, jusqu'en 1063 le chapitre du Dorat bénéficie essentiellement de donations lui permettant d'assurer sa subsistance matérielle : terres (manses, bois), dîmes... A partir de 1063, le chapitre bénéficie essentiellement de donations d'églises. 1063 -année de la consécration de l'église par les évêques de Poitiers et de Limoges accompagnée de donations d'églises- semble être une année charnière dans l'existence du chapitre. La première moitié du XIIe siècle siècle semble correspondre à une période cruciale dans la vie du chapitre : il est à la tête d'un certain nombre d'églises, possessions confirmées par le pape Anastase IV en 1153 (qui prend dans un même temps le chapitre sous sa protection)[29]; il obtient l'ensemble du droit de justice sur le bourg du Dorat[30], ce qui lui apporte très certainement d'importants subsides; il entame sans doute la reconstruction de la collégiale, ce qui témoigne de sa richesse. La collégiale, dans son état actuel, remonte pour l'essentiel au XIIe siècle et à cette probable campagne de reconstruction. Le chevet est pourvu d'un déambulatoire, tandis que la nef possède des bas-côtés, ce qui témoigne certainement d'une volonté, de la part des commanditaires de l'église, d'en faire un lieu de pèlerinage.

La première moitié du XIIe siècle est marquée par l'abbatiat de Ramnulfe de Nieul, et il serait très étonnant que cette forte personnalité soit étrangère à la rédaction d'une partie de nos textes. Abbé du Dorat depuis peut-être 1101[31], il est un personnage suffisamment puissant pour trouver son nom parmi les témoins sur une charte de 1111 par laquelle l'évêque Eustorge confirme une donation, celle de l'église d'Espartignac faite à l'abbaye de Vigeois[32]. En 1112, il remporte le procès qui opposait son chapitre à la comtesse Almodis de la Marche. Une autre charte le fait figurer comme témoin en 1131 d'une pénitence publique du duc

29 DE FONT-REAULX J., « Recueil de textes et d'analyses concernant le chapitre Saint-Pierre du Dorat », art. cit., pièce XXII, p. 269.

30 DE FONT-REAULX J., « Recueil de textes et d'analyses concernant le chapitre Saint-Pierre du Dorat », art. cit., pièce XIX, p. 265.

31 BECQUET J., « Saint Israël, prévôt de Saint-Junien vers l'an Mil », art. cit., p.31.

32 *Cartulaire de l'abbaye de Vigeois*, édité par Henri DE MONTEGUT, dans *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, t. 39, 1890, pièce n°177, p. 138-139, la note 6 précise en outre que Ramnulfe aurait également été prévôt de Saint-Junien et archidiacre de Saint-Etienne.

d'Aquitaine à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angely[33]. Un clerc lié à Guillaume X d'Aquitaine, comme nous le verrons plus loin.

Ramnulfe est aussi un acteur des changements importants qui caractérisent l'Église en Limousin au XIIe siècle : initiateur de la fondation sur les terres de sa famille en 1123 de l'abbaye de Beuil (commune de Veyrac), fondation confiée à la toute récente abbaye de Dalon, « référence en Limousin pour le cénobitisme rénové » tandis que « dans le même temps, se déroulaient dans la région de Limoges plusieurs expériences réformatrices [...] qu'il s'agisse de vie canoniale comme par exemple à Aureil, ou de vie érémitique comme à Grandmont[34]». Une abbaye qui est donc à cette époque à la pointe de la rénovation monastique en Limousin.

Notre abbé s'illustre également et surtout durant le schisme d'Anaclet : grâce au légat du pape (illégitime) Girard, également évêque d'Angoulême, et bénéficiant de l'appui du duc d'Aquitaine, Ramnulfe est nommé en 1131 évêque du diocèse de Limoges, pourtant déjà dirigé par l'évêque Eustorge (1105/1106-1137). L'affaire est racontée avec une certaine neutralité par Geoffroy de Vigeois[35], qui décrit le diocèse dirigé chacun de son côté par deux évêques. Des faits similaires se produisent dans le diocèse de Poitiers. Ramnulfe ainsi que l'évêque schismatique de Poitiers sont très violemment critiqués par Arnoul de Lisieux, qui considère dans son traité sur le schisme d'Anaclet les deux hommes comme des personnages infréquentables et incultes[36]: l'évêque schismatique de Limoges est dépeint comme un illettré, notoirement adultère, au comportement de dément. Ramnulfe serait mort d'une chute de cheval[37]

33 Citée par MARATU H.-G., *Girard - évêque d'Angoulême - légat du Saint-Siège (vers 1060-1136)*, éd. Goumard, Angoulême, 1866, p. 298.

34 BARRIERE B., *Moines en Limousin. L'aventure cistercienne*, Limoges, PULIM, 1998, p. 145.

35 *Chronique de Geoffroy de Vigeois*, dans *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, Nouvelle édition, DELISLE L (dir.), t. XII, Poitiers, 1877, paragraphe 46 p. 433-434. Traduction établie par BECQUET J., « Les évêques de Limoges aux Xe, XIe et XIIe siècles (suite) », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, t. 107, 1980, p. 114-115.

36 *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, Nouvelle édition, DELISLE L. (dir.), t. XII, Poitiers, 1877, p. 433-434 : voir en notes l'extrait du traité sur le schisme d'Anaclet concernant les deux évêques. Traduction établie par BECQUET J., « Les évêques de Limoges aux Xe, XIe et XIIe siècles (suite) » p. 113.

37 *Chronique de Geoffroy de Vigeois*, paragraphe 46, dans *Recueil des Historiens des*

en 1135 ou 1137[38]. L'événement est interprété par un contemporain, le moine Ernault de Bonneval, dans la Vie qu'il a rédigée de Saint Bernard, comme le signe d'une vengeance divine à l'encontre d'un « monstre »[39].

Ces éléments nous permettent de percevoir les différents contextes de l'élaboration des textes hagiographiques concernant les deux saints :

Nous supposons d'abord que la vie de Théobald pourrait avoir été rédigée à l'occasion de la consécration du maître-autel en 1075, dans une collégiale récente, fraîchement consacrée douze ans auparavant. La présence de l'évêque de Lisieux, Hugues d'Eu[40] (1049/1050-1077), personnage brillant et influent, proche du duc de Normandie, a certainement amplifié la portée de cette cérémonie. Les chanoines ont peut-être éprouvé le désir de rédiger la vie de l'un de leurs frères décédé cinq ans auparavant et dont le culte existait déjà auprès de son tombeau, afin de l'amplifier et de l'intégrer dans la liturgie, et peut-être même de lire la *vita* au cours de la cérémonie de consécration.

Pour ce qui concerne la vie de saint Israël et le récit de la translation des reliques des deux saints, nous pourrions avancer l'hypothèse qu'ils remonteraient au temps de l'abbé Ramnulfe : il se pourrait en effet que cet homme d'Eglise ambitieux et évoluant dans le cercle des réformateurs ait décidé de faire du Dorat un lieu de pèlerinage autour des reliques capables d'attirer à elles de nombreux pèlerins[41]. Au chapitre du Dorat, l'on a conservé le souvenir d'Israël, qui bénéficie peut-être déjà d'un culte. Nous supposons que l'abbé entreprend d'amplifier ce culte en faisant rédiger sa *vita*, et en l'associant à saint Gautier, saint d'autant plus brillant que sa vie écrite par Marbode s'est diffusée d'une manière très rapide, ce que peut constater Ramnulfe lui-même de son vivant. Vient ensuite le

---

Gaules et de la France, paragraphe 46, p 433-434.

38 LECLER A., « Armorial des évêques de Limoges et de Tulle », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, t. 21, 1872, p. 138.

39 Traduction établie par BECQUET J., « Les évêques de Limoges aux Xe, XIe et XIIe siècles (suite) », p. 117.

40 DU BOIS L., *Histoire de Lisieux*, tome I, éd. Durand, Lisieux, 1846, p. 370-375.

41 Au tout début du XIIème siècle, la collégiale est ravagée par un seigneur local. Ramnulfe a probablement décidé de la reconstruire pour en faire le lieu d'un pèlerinage prestigieux : au-dessus de la crypte, il fait édifier un chevet doté d'un déambulatoire, puis il prévoit de faire bâtir une nef à collatéraux.

moment de la translation. Nous pouvons supposer que la description de cette cérémonie est élaborée immédiatement après. En effet, le rédacteur est parfaitement bienveillant à l'égard de Ramnulfe ainsi qu'à celui de l'évêque Eustorge, qui est présent lors de cet événement. Or, un an après la translation, Ramnulfe s'oppose à Eustorge en devenant évêque schismatique et en soutenant l'antipape: il serait donc étonnant que -au cours du schisme- le rédacteur de ce texte (rédacteur forcément favorable à son abbé) qualifie Eustorge d'évêque. Nous pourrions certes évoquer l'hypothèse que ce récit aurait été élaboré longtemps après la fin du schisme. Cependant nous ne la retenons pas car Ramnulfe a laissé à la postérité le souvenir d'un évêque schismatique.

La question se pose à présent des récits des miracles : il semble qu'ils aient été rédigés par différents auteurs, à des époques distinctes. Les récits de miracles opérés par Théobald pourraient logiquement avoir été réalisés à la suite de sa *vita*. Cependant -nous l'avons vu- ces récits pourraient également provenir de la fin d'une vie amplifiée. Les récit des miracles de saint Israël appellent également des questions qui restent sans réponse. La leçon V du 1er février ressemble beaucoup -dans la qualité de son écriture- au récit de translation, et pourrait donc être associée à ce document.

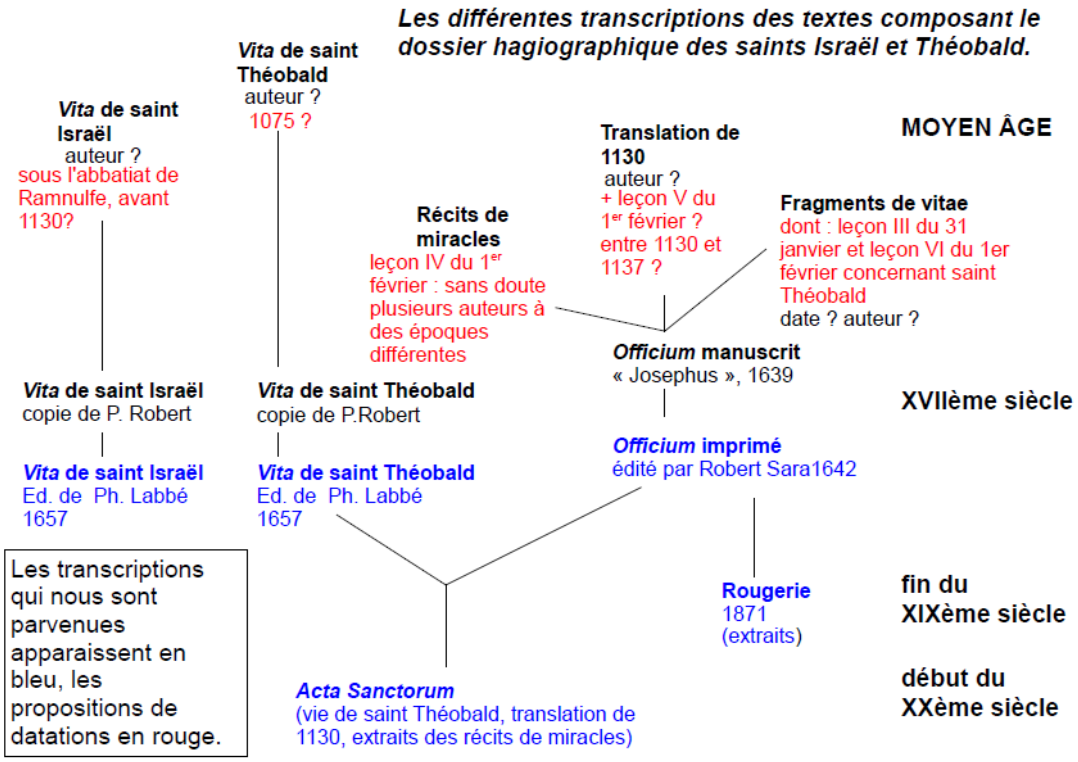

En somme, il se peut que d'une part les abbés du Dorat aient choisi à partir de la fin du XIe siècle de « lancer » le culte de saint Théobald afin de conforter le chapitre collégial dans sa puissance grandissante, et d'autre part d'y associer au début du XIIe siècle celui de saint Israël, par volonté de créer un pèlerinage prestigieux. La création de ces documents hagiographiques, notamment les deux vies et le récit de translation, entrerait donc dans le cadre plus large du processus de construction d'un pèlerinage intégrant et associant des reliques, des légendes, et - comme nous le constaterons ci-après avec la communication d'Eric Sparhubert[42] - une église de pèlerinage. Mais les choix politiques et religieux de Ramnulfe à la fin de sa vie expliquent peut-être que le culte des deux saints soit resté strictement local jusqu'au XVIIe siècle.

42 Voir Annexe : programme du colloque, p. 28

Annexe : programme du colloque

Vendredi 28 novembre 2014
(Université de Limoges – Faculté des Lettres et Sciences Humaines - Salle des Actes)

- Christian Sapin (ARTeHIS-UMR 6298-CNRS Auxerre/Dijon), « Les cryptes, construction et gestion par les chanoines aux Xe-XIe siècles ».
- Yves Esquieu (Université d'Aix-Marseille), « La réalité des constructions canoniales autour de l'an mil, enquête documentaire et archéologique ».
- Emmanuel Barbier & Anne Jégouzo (INRAP), « Données archéologiques et problématiques, autour de Saint-Hilaire le Grand à Poitiers vers l'An Mil ».
- Anna Trumbore-Jones (Lake Forest College, Chicago), « Les évêques d'Aquitaine et les communautés de chanoines du IXe au XIe siècle ».
- Brigitte Meijns (Université catholique de Louvain), « La vie canoniale dans la province ecclésiastique de Reims au début du XIe siècle ».
- Yannick Veyrenche (CIHAM, UMR 5648), « Les chanoines réguliers en Limousin (XIe-XIIe siècles) : de la réforme aux réseaux canoniaux ».
- Nathanaël Nimmegeers (CIHAM, UMR 5648), « La règle d'Aix dans la province ecclésiastique de Vienne du IXe au XIe siècle ».

Samedi 29 novembre 2014

(Le Dorat – salle de cinéma)

- Jean-Pierre Boucher (DRAC Charente-Poitou), « La famille de Magnac et autres lignages aristocratiques aux limites du Limousin et du Poitou au XIe siècle ».
- Anne Massoni (Université de Limoges, CRIHAM, EA 4720), « Aux origines du chapitre Saint-Étienne du Dorat ».
- Pauline Bouchaud (EPHE), « Saint Israël, premier prévôt de Saint-Junien ».
- Cécile Treffort (Université de Poitiers, CESCM, UMR 7302), « Autour d'Israël du Dorat, chantre et écolâtre : l'ambiance intellectuelle des communautés canoniales à la fin du Xe et au début du XIe siècle en Aquitaine et dans le domaine royal ».
- Guillaume Lavaud (Université de Limoges), « Le dossier hagiographique des saints Israël et Théobald ».
- Eric Sparhubert (Université de Limoges, CRIHAM, EA 4720), « Des origines à la collégiale romane : l'évolution du site et de l'église canoniale du Dorat ».
- Robert Favreau (Université de Poitiers, CESCM, UMR 7302), « Les inscriptions médiévales de Saint-Pierre du Dorat ».
- Claude Andrault-Schmitt (Université de Poitiers, CESCM, UMR 7302), « Conclusions ».

ISBN 979-10-699-5169-3